

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 janvier 2021, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTEILLER, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Agnès BURLE, Anne-Marie ISAÏA, Sylvie ALAZARD, Thérèse BAUDOUIN, Céline BOYER, Jessica GOUJON,

Mrs Philippe BOUTEILLER, Jérôme PAOLI, Philippe BERNARD. Jaouad ABOUD, Julien BRUNET, Jean-Louis FORTÉ, Maurice POIRÉ,

**Etait absente et représentée :** Mme Nathalie SORDI qui a donné pouvoir à M. Jaouad ABOUD

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée.

Madame Jessica GOUJON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la séance du 9 décembre 2020 qui leur a été transmis par mail.

Le compte rendu est **approuvé à l'unanimité**.

**1- Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil**

- Nomination de Monsieur Jean-Marie GRAVIER en qualité de Maire Honoraire par le Préfet de Vaucluse
- Médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Argent décernée à Monsieur Raymond BRUNET (promotion juillet 2020)
- Médaille d'honneur du travail échelon argent décernée à Monsieur Jean-Pierre MARQUEZ (promotion janvier 2021)
- Réseau pluvial de la commune saturé. Nettoyage provisoire d'urgence effectué par le personnel technique, il convient de prévoir tout de même l'intervention d'une entreprise spécialisée.
- La présence de rats ayant été signalée sur la commune, l'entreprise GUNS 84 a installé 70 pièges environ, d'autres passages sont prévus
- La convention d'utilisation des locaux par l'Office du Tourisme a été signée
- Une convention d'utilisation des locaux à titre gratuit a également été signée avec les infirmières pour les tests COVID
- Le diagnostic éclairage public engagé par le Syndicat d'Energie Vauclusien sera effectué les 7 et 8 janvier.
- Réaménagement de l'agence postale et du bureau accueil mairie en cours. Des travaux d'électricité et l'achat de mobilier sont prévus pour une installation mi-janvier

**2- Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner dont les informations sont annexées à la convocation.

Ces informations, dans le cadre de la protection des données personnelles ne peuvent apparaître dans le présent compte rendu.

Monsieur Philippe BERNARD, concerné par cette vente ne prend pas part aux délibérations ni au vote.

**A l'unanimité des votants**, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

### **3- Marché éclairage public**

Le 2 décembre 2020, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour un « Marché de gestion, maintenance des installations d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore de la ville de Vacqueyras.

5 entreprises ont été consultées (BOUYGUES ENERGIES, CITEOS, GIORGI, EIFFAGE ENERGIES ET SYSTEMES, LOUBIERE).

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 4 janvier 2021 à 10 heures.

2 entreprises ont répondu à cette consultation (BOUYGUES, LOUBIERE)

La commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 4 janvier à 11 heures pour procéder à l'ouverture des plis. Dans le cadre des marchés en procédure adaptée, son avis est émis à titre consultatif.

Après ouverture de la 1<sup>ère</sup> enveloppe (CANDIDATURE), ont été conservées les candidatures des entreprises BOUYGUES et LOUBIERE.

Après ouverture de la 2<sup>ème</sup> enveloppe (OFFRES), et étude des offres, La commission a décidé de reporter sa décision après retour d'informations complémentaires demandées à chacune des entreprises afin de pouvoir étudier des offres équivalentes.

Monsieur FORTÉ présente à l'assemblée l'étude des offres corrigées ou complétées à la demande de la commune. Il présente les points positifs et négatifs de chaque offre.

Le classement selon les critères de la consultation donne le classement suivant :

Critères	BOUYGUES ENERGIES	LOUBIERE
Prix (maximum 40 points)	38,80	33,30
Technique (maximum 60 points)	51,00	48,00
TOTAL (maximum 100 points)	89,80	81,30

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission et de retenir l'entreprise BOUYGUES ENERGIES, la mieux disante.

Le marché est établi pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois.

Le montant total du marché s'élève à 51 010,20 € HT sur 4 années.

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES**

### **4- Désignation des représentants au Syndicat Mixte Forestier**

Lors du précédent conseil, suite à la démission de M. Dorian DUBUS, nous avons désigné Mme Thérèse BAUDOUIN, pour remplacement Dorian DUBUS en qualité de déléguée suppléante, Mme Anne-Marie ISAIA restant déléguée titulaire.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour entériner cette décision.

**A l'unanimité**, le conseil municipal entérine cette désignation.

### **5- Subvention exceptionnelle à l'association AFM Téléthon**

Contrairement aux autres années, compte tenu du contexte sanitaire, la commune n'a pas organisé de manifestations au profit du Téléthon en 2020 en partenariat avec les associations de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 1000 €. Il précise que cette subvention sera inscrite au budget primitif 2021.

Approuvé à l'unanimité.

## **6- Dispositif d'assistance du Département aux Collectivités Territoriales (DACT)**

Par délibération du 20 juin 2014, le Département avait mis en place le dispositif d'assistance aux collectivités territoriales (DACT) au bénéfice des communes dont la population était inférieure à 2 000 habitants et disposant d'un potentiel financier inférieur à 1 300 000 €.

Le décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 est venu modifier les conditions d'exercice de l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilité. Aussi, par délibération n° 2020-565 du 11 décembre 2020, le conseil départemental a adopté la mise en conformité du DACT afin de prendre en compte cette évolution parlementaire.

Différents partenaires associés à ce dispositif et thématiques :

- Département de Vaucluse
  - o Voirie
  - o Aménagement et habitat
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
  - o Aménagement et urbanisme
  - o Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique
  - o Réhabilitation et patrimoine
  - o Environnement et paysage
- Société Publique Locale Territoire Vaucluse
  - o Réalisation de toute action ou opération d'aménagement définie à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme
  - o Missions d'ingénierie territoriale
  - o Réalisation de toute opération de construction, de réhabilitation immobilière ou d'équipement
- Association Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA)

Conditions d'accès :

- Prestations assurées par le département : convention spécifique, participation annuelle forfaitaire de 0.50 € / habitant (603 € pour Vacqueyras)
- Prestations assurées par les partenaires associés : tarification selon leurs propres conditions et règles de facturation dans le cadre juridique ad hoc

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer la convention spécifique au département.

Après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité de conventionner avec le département dans le cadre de la DACT.

## **7- Questions diverses**

a. **Remplacement Dorian DUBUS** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'ont été transmis à la CoVe les courriers envoyés aux syndicats EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux, SMOP et RAO, concernant le remplacement de Monsieur Dorian DUBUS, car c'est elle qui doit désigner les représentants siégeant à ces syndicats.

## **8- Questions orales ou écrites**

Mme Céline BOYER demande comment s'organisera le rangement des décorations de Noël. Elle demande également que soit prévu pendant l'année la remise en état où le renouvellement des motifs.

Les employés municipaux recevront les consignes des élus.

Mme BAUDOIN informe le conseil de la réunion du comité « relooking du Petit Vacqueyrassien. ». Elle demande si celui de janvier sera en version ancienne ou intermédiaire et propose d'envoyer une proposition de la nouvelle version à l'ensemble du conseil.